



Dans le fort militaire de Vaujours eurent lieu pendant une cinquantaine d'années des essais nucléaires, polluant durablement les sols. Aujourd'hui, le terrain est en passe de devenir une carrière de gypse à ciel ouvert, augmentant les risques de radiations.

C'est à quelques encablures de Paris. Entre la Seine-et-Marne à Coutry et la Seine-Saint-Denis, à Vaujours, ce fort militaire construit au XIX^e siècle fut d'abord destiné à protéger Paris. Il devint ensuite le domaine du CEA (Commissariat à l'énergie atomique) de 1951 à 1997. Le CEA y développa les détonateurs de la bombe atomique et y manipula l'uranium appauvri. Mais sans l'avouer, secret défense oblige ! Les scientifiques réalisaient 4 à 8 explosions des bombes à l'uranium 238, soit 11 tonnes d'uranium en tout ! Pire jusqu'aux années 1960, les tirs se pratiquaient à l'air libre. Puis, les tirs se faisaient au sein de bunkers.

Les conditions de sécurité étaient dignes de films de science fiction. L'on pouvait retrouver les débris et des éclats à plus d'un kilomètre du fort. Les autres déchets étaient évacués à grandes eaux dans des puits de lavage profonds de plusieurs mètres.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Malgré les trop longues dénégations du CEA, la contamination radioactive des sols a été prouvée en 2001 par deux organismes indépendants. Dos au mur, le CEA a reconnu que certains ouvrages, impossibles à décontaminer, avaient été

noyés dans le béton. La radioactivité d'un point chaud du site était de 33 fois supérieure à la normale en 2011. Mais l'État n'a dépollué à ce jour que 0,22% de la surface du fort. Pour couronner le tout, les taux moyens de décès par tumeur sont alarmants ! Alors que la moyenne en Seine et Marne est de 36% pour les hommes et 26% pour les femmes en Seine et Marne à Coutry, ils sont de 52% pour les hommes et 49% pour les femmes.

Malgré tout cela, la société BPB Placo, filiale de Saint-Gobain, qui exploite tout près une importante production de plâtre a tranquillement racheté 30 hectares du fort en 2010. Son but ? Détruire le site et ouvrir une carrière de gypse (pierre à plâtre) à ciel ouvert. Or la radioactivité du lieu est avérée par la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité (CRIIRAD). Que dire alors du sous-sol ?

Toute cette histoire cache peut-être des ententes troubles. En effet, en 2005, les préfectures imposent que l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) supervise les éventuels travaux de terrassement ou d'excavation. Or si en 2011, l'institut conclut à l'absence de risque pour le personnel, il rappelle en 2014 que ses analyses ne permettent pas d'établir l'état radiologique du site et d'évaluer le danger sanitaire. Pourtant, subrepticement en mai 2009, la préfecture, et ce malgré un avis défavorable de l'ASN (autorité de sûreté nucléaire), publie un arrêté qui permet les dérogations concernant la présence de matières radioactives dans les matériaux de construction...

La seule réponse que nous devons apporter est de demander la déclassification des dossiers concernant le Fort Vaujours, d'exiger l'annulation d'acte d'achat du site, d'y interdire toute excavation, mais aussi d'exiger le suivi radiologique du Fort. Notre devoir est aussi d'être aux côtés du Collectif Sauvons le Dhuis, dont la pétition a déjà recueilli 80 000 signatures.